



COMPTE RENDU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DU 13 OCTOBRE 2022

La réunion du CDAS du 8 mars 2022 était principalement consacrée aux projets de sorties pour 2023, à l'adoption des modalités de tirage au sort lorsque les places disponibles ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des demandes, au point sur l'utilisation des crédits d'action sociale et enfin au rapport d'activité du service social.

Projets de sorties : Après discussion, il a été décidé de faire chiffrer les projets suivants :

- pour le week-end de 2 jours : Aigues-Mortes/Les Saintes-Maries -De-La-Mer, le marché de Noël en Alsace ainsi que le Val de Loire(Saumur/Louresse-Rochemenier) ;
- pour les sorties à la journée : Le Pal ou Walibi, la grotte Chauvet, le Palais idéal du facteur Cheval avec le musée du chocolat de Tain-l'Hermitage, le marché de Noël à Annecy et la fête des Lumières à Lyon (transport seule pour ces deux dernières sorties).

En principe, ne pourront être retenus en 2023 qu'un week-end et deux sorties à la journée.

Tirage au sort : Compte tenu des problèmes rencontrés avec certaines personnes déçues de ne pas avoir pu participer en 2022 à une sortie faute de places, il a été décidé d'arrêter de manière précise les modalités de tirage au sort selon les règles suivantes :

- 50 % des places réservées aux actifs, 50 % pour les retraités avec la possibilité de porter la mention « priorité aux familles » pour certaines sorties(ex : Le Pal ou Walibi)
- priorité aux personnes n'ayant pas demandé à participer à une sortie l'année précédente ou ayant vu leur demande ne pas aboutir en raison d'un tirage au sort qui leur a été défavorable en N-1.

A été évoqué le cas des collègues seuls car souvent ne sont disponibles que des chambres pour deux personnes. Il leur sera proposé des chambres doubles à partager obligatoirement avec une autre personne du même sexe.

Utilisation des crédits d'action sociale : Le budget de l'action sociale s'élève à 36 812€ qui a été abondé de la somme de 279€ suite à la non utilisation de chèques cadeaux par certains collègues. Les dépenses liées au recours à une psychologue ont explosées. En principe, une personne ne peut bénéficier que de 3 consultations or il semblerait que cette règle ait été perdue de vue. Le comité souhaite que le coût de cette prestation reste contenu afin qu'il n'obère pas les autres activités sociales offertes. A été évoquée la préparation de l'arbre de Noël qui se tiendra le 4 décembre 2022 à la salle de l'embarcadère de ST JUST ST RAMBERT avec les traditionnelles structures gonflables.

Rapport d'activité du Service Social :

69 personnes ont été reçues par l'assistante sociale. Elle n'assurera plus de permanences mensuelles sur certains CFP mais se déplacera désormais à la demande. Les principales problématiques traitées sont liées à la santé (congés longue maladie, le retour au travail...), au budget et au surendettement ainsi qu'au logement. La psychologue a reçu individuellement 21 collègues au travers de 75 entretiens. Les principaux thèmes évoqués sont liés aux difficultés relationnelles avec un supérieur hiérarchique, avec les collègues mais aussi le manque de reconnaissance et le problème de l'équilibre entre travail et vie privée en partie lié au télétravail.

De mai à septembre 2022, l'assistante sociale et la psychologue ont visité les principaux centres des Finances Publiques. Des échanges ont pu être engagés sur les difficultés rencontrées au travail.